

LE PENTATEUQUE

Noms et division. — Dans le canon des Juifs, les cinq premiers livres de l'Ancien Testament sont appelés, d'après leur sujet principal, *Séfer hattórah*, « le livre de la Loi, » ou simplement *Tórah*, « la Loi¹. » Les rabbins les désignent assez souvent par un nom bizarre qui fait allusion à leur nombre : « les cinq cinquièmes de la Loi. » Le mot *Pentateuque*, dérivé du grec πέντε, « cinq, » et τεύχος, « volume, » a également pour base la division du livre de la Loi en cinq parties distinctes.

Cette division est très ancienne, et vraisemblablement antérieure à l'époque de la traduction des Septante. Elle est aussi d'une parfaite exactitude, car chaque tome ou volume a réellement une physionomie à part, et correspond à des périodes diverses de la législation théocratique. La Genèse est une introduction, le Deutéronome une récapitulation. Dans les trois livres intermédiaires, les lois divines sont promulguées peu à peu, et rattachées aux événements historiques qui les virent paraître; mais le Lévitique se distingue à son tour de l'Exode et des Nombres, parce que seul il contient une masse de décrets formulés sans interruption notable.

Quant aux titres spéciaux dont on se sert pour désigner chaque partie, ils viennent directement du grec², et sont empruntés à l'idée dominante ou initiale du livre. Les mots hébreux placés dans la Vulgate au-dessous de ces titres sont ceux mêmes par lesquels débutent les « volumes » : on les mentionne parce que les Juifs les emploient en guise de titres.

Noms juifs.	Noms grecs.	Noms latins.
<i>Béré'sit</i> ,	Γένεσις (origine),	<i>Genesis.</i>
<i>V'elleh s'emot</i> ,	Ἔξοδος (sortie),	<i>Exodus.</i>
<i>Vayyk'ra'</i> ,	Λευίτικον (lévitique),	<i>Leviticus.</i>
<i>Vayy'dabber</i> ,	Ἄριθμοι (nombres),	<i>Numeri.</i>
<i>'Elleh hadd'barim</i> ,	Δευτερονόμιον (seconde Loi),	<i>Deuteronomium.</i>

La Genèse commence par le récit de l'origine du monde et de l'humanité; l'Exode raconte longuement la sortie d'Égypte; le Lévitique est en grande partie consacré à la promulgation des lois relatives au culte juif et à la tribu de Lévi; le livre des Nombres débute par le recensement des Israélites; le Deutéronome réitère et inculque de nouveau la Loi.

¹ Deut. XXXI, 26; III Reg. II, 3; IV Reg. XXIII, 25; Ps: XVIII (hébr. XIX), 8, et en d'autres nombreux passages. Cf. Luc. XXIV, 44, ὁ νόμος. Les anciens écrivains israélites ont rendu cette dénomination plus significative encore, en

comptant, dans le Pentateuque, jusqu'à 613 préceptes, dont 365 sont négatifs, et 248 positifs.

² A part celui de *Nombres*, qui est une traduction de ἀριθμοί.

Le sujet traité. — Ainsi qu'il ressort de ces indications sommaires, au fond et dans sa partie essentielle, le Pentateuque a pour but d'exposer les origines et la fondation du royaume théocratique. Tous les détails qu'il renferme convergent vers ce grand fait : l'alliance, la législation du Sinaï, qui devait faire du peuple hébreu la nation privilégiée de Jéhovah en vue du Messie promis. Le vrai point de départ de l'établissement de la théocratie, c'est la création ; la mort de Moïse en est le dernier terme ; les événements intermédiaires en forment les péripéties : tel est le contenu du Pentateuque.

De là l'importance capitale de ce livre aux cinq tomes. Véritable « océan de théologie », selon la parole de saint Grégoire de Nazianze. Vraie base de l'Ancien Testament, dont toutes les autres parties le supposent ; fondement de l'édifice religieux du judaïsme, qui s'écroulerait avec lui ; fondement de la Bible entière et de l'édifice religieux du christianisme, puisque tout se tient dans le plan divin de la Rédemption. Le Pentateuque est donc à l'ancienne Alliance ce que les Évangiles sont à la nouvelle.

Authenticité et intégrité. — C'est précisément à cause de son importance que le Pentateuque a été, depuis un siècle, le point de mire des plus violentes attaques de la part des incrédules. Pour l'ensemble comme pour les détails on a nié, malgré la tradition, qu'il fût l'œuvre de Moïse, et l'on a osé affirmer que ses portions législatives et juridiques auraient été composées seulement à l'époque des derniers prophètes¹.

Mais 1^o Moïse a pu écrire le Pentateuque. Il était doué, les plus sceptiques sont bien obligés de le reconnaître, d'une vaste intelligence, et quoi de plus naturel en soi, indépendamment de l'inspiration, qu'il tînt à préserver et à transmettre aux générations futures la législation dont il avait été le médiateur ?

2^o Une tradition universelle, qui remonte à plusieurs milliers d'années sans interruption aucune², et à laquelle ont pris part soit les juifs, soit les samaritains, soit les chrétiens, nous certifie que Moïse est l'auteur du Pentateuque. Or un tel témoignage, portant sur un fait si grave et si facile à constater, présente toutes les garanties désirables ; au contraire, avoir inventé après coup ce livre et l'avoir placé tardivement entre les mains de tout un peuple comme l'œuvre de Moïse, serait un phénomène historique unique au monde, et d'une complète impossibilité.

3^o L'évidence interne, comme l'on dit, vient s'associer de la façon la plus énergique aux preuves extrinsèques, pour démontrer l'authenticité du Pentateuque. Et sous le rapport des idées, et sous celui du style, nous trouvons à toutes les pages de ce livre admirable le sceau et comme la signature de Moïse : archaïsmes, grandeur et simplicité, connaissance étonnante des choses de l'Égypte et de l'ancien monde, parfaite unité, etc., tout prouve que ce n'est pas une main de faussaire qui a composé les lignes suivantes : *Scrīpsit autem Moyses universos sermones Domini*, Ex. xxiv, 4 ; *Postquam ergo scrīpsit Moyses verba legis hujus atque complevit*, Deut. xxxi, 24³. Moïse, assurément, a pu utiliser et incorporer à sa narration des documents plus anciens que lui ; de même, il est visible çà et là que des notes archéologiques et géographiques ont été ajoutées à son texte : mais il n'en demeure pas moins l'auteur réel et principal du Pentateuque.

¹ Voy. dans le *Man. bibl.*, nn. 248-255, l'histoire des attaques contre le Pentateuque, l'exposé et la réfutation des objections. Les preuves de l'authenticité sont développées *ibid.*, nn. 238-247.

² Le livre de Josué en est le premier chaînon.

³ Cf. Ex. xvii, 14 ; xxxiv, 27 ; Num. xxxiii, 2 ; Deut. xvii, 18, etc.